



HAL
open science

Pourquoi mesurer l'économie sociale?

Edith Archambault

► **To cite this version:**

Edith Archambault. Pourquoi mesurer l'économie sociale?. Colloque du CIRIEC, 2004, Lyon, France.
halshs-02293011

HAL Id: halshs-02293011

<https://shs.hal.science/halshs-02293011>

Submitted on 20 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Intervention au CIRIEC, Lyon, octobre 2004-

Edith Archambault, Professeur à l'Université Paris1-Sorbonne, Présidente de l'ADDES

Introduction : Pourquoi faut-il mesurer l'économie sociale ?

La première raison qui justifie de mesurer l'économie sociale, c'est que c'est un moyen essentiel pour la faire **reconnaître** par les pouvoirs publics et par l'homme de la rue. Dans nos sociétés où règne le chiffre, ce qu'on ne compte pas ne compte pas.

Une seconde raison qui justifie cette mesure, c'est qu'elle contribue à **identifier** clairement l'économie sociale. Mesurer l'économie sociale, c'est tout d'abord délimiter son champ, déterminer clairement quelles organisations en font partie et quelles organisations en sont exclues à partir de critères judicieusement choisis. Ces critères doivent en effet être à la fois pertinents et opérationnels ; pertinents s'ils sont conformes aux traditions du milieu et opérationnels, s'ils sont d'emploi facile pour le statisticien. Le champ de l'économie sociale n'est pas immuable ; l'existence de séries temporelles permettra de voir comment ce champ évolue dans le temps.

En troisième lieu, mesurer l'économie sociale dans des comptes cohérents et comparables permet de **mettre en lumière son impact**. Impact sur l'économie nationale en termes de production, de services rendus, d'emplois et d'entreprises créés, de développement local. Mais aussi, et peut-être surtout, impact sur la société dans son ensemble : quelle est précisément l'influence des organisations de l'économie sociale sur la réduction des inégalités de toute nature, sur l'accès au crédit, à la protection sociale, à la connaissance et à la culture, leur rôle de diffusion des pratiques démocratiques et des prises de responsabilité, de renouvellement du personnel politique....

Mesurer l'économie sociale selon une méthodologie identique permet enfin de **comparer** les pays entre eux. Quels sont les pays où elle est le plus développée ? quelle évolution au cours des dernières décennies ? Peut-on regrouper les pays par types d'économie sociale ? L'économie sociale en Europe est-elle différente ? Quelles relations entre économie sociale et pouvoirs publics selon les pays ? Comment caractériser l'économie sociale des pays du Sud selon les aires géographiques ou culturelles ? La réponse à toutes ces questions a besoin de s'appuyer sur des données empiriques et pour cela il faut construire des séries statistiques fiables, régulières et comparables internationalement.

Dans ce bref exposé, on verra en deux parties inégales, en premier lieu les raisons de l'invisibilité actuelle de l'économie sociale dans les comptes nationaux puis l'évolution très récente qui permet d'espérer que les choses changent prochainement dans un certain nombre de pays.

I La situation actuelle : l'économie sociale est invisible dans les comptes nationaux

Dans la plupart des pays du monde, les statistiques concernant les organisations de l'économie sociale sont pauvres ou inexistantes. Actuellement, les comptes nationaux sont incapables de donner une information cohérente, régulière et comparable sur ce type d'organisations, pour deux raisons. D'une part, la couverture du champ de l'économie sociale reste imparfaite ; d'autre part, les directives du système international de comptabilité

nationale SCN 93 et son application aux pays européens / SEC 95 conduisent à éclater l'économie sociale entre tous les secteurs institutionnels selon le schéma (simplifié !) ci-dessous :

1. les coopératives et les associations dont les ressources sont à plus de 50% des ventes (associations marchandes) sont classées en **Sociétés non financières** ou **sociétés financières** selon leur objet
2. les mutuelles d'assurance sont classées en **Sociétés financières** à la rubrique « sociétés d'assurance et fonds de pension »
3. les mutuelles de protection sociale sont classées en **Administrations publiques** dans la catégorie « organismes de Sécurité sociale »
4. les associations financées à plus de 50% par des subventions ou autres ressources publiques sont classées en **Administrations publiques**, dans la catégorie organismes divers d'administration centrale (ODAC) ou locale (ODAL)
5. les associations et fondations sans salariés ne sont pas distinguées du compte des **ménages**
6. les autres associations et fondations (c'est à dire celles qui sont employeurs, non marchandes et financées majoritairement par des cotisations ou des dons) apparaissent dans un secteur institutionnel distinct appelé **Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)**. Ce secteur disparate est composé des cultes, des partis politiques, des syndicats, des associations sportives et culturelles, des associations caritatives.

On constate donc un éclatement total dans les comptes nationaux de la réalité de l'économie sociale, dispersée en cinq secteurs institutionnels. :

Encadré L'économie sociale dans la comptabilité nationale

Organisations de l'économie sociale	Secteur institutionnel
Coopératives non financières	SNF
Associations et fondations marchandes	SNF
Coopératives financières	SF
Mutuelles d'assurances	SF
Mutuelles de protection sociale	Adm. Publiques
Associations à financement public prédominant	Adm. Publiques
Associations et fondations sans salariés	Ménages
Autres associations et fondations	ISBLSM

En l'absence de statistique publique,, dans certains pays dont la France, quelques « familles » de l'Economie sociale élaborent leurs propres statistiques . C'est un effort louable et utile, mais évidemment ces statistiques sont incomplètes et ne couvrent pas tout le champ de l'économie sociale ; elles sont à périodicité variable et elles ne sont ni additives, ni comparables internationalement. En tout état de cause, les statistiques des fédérations seront une source statistique précieuse pour le compte satellite à venir.

II La longue marche vers un compte satellite de l'économie sociale : une étape, le compte des institutions sans but lucratif

A Les prémisses

Depuis ses origines en 1982, l'ADDES (Association de Développement de la Documentation sur l'Economie Sociale) préconise la construction d'un compte satellite de l'économie sociale pour améliorer la connaissance de cet ensemble d'organisations, estimer la part qu'elles représentent dans l'activité économique et l'emploi et suivre d'année en année l'évolution de leur poids économique et de leur impact social. L'avantage du compte satellite par rapport à toute autre forme de recueil de données chiffrées, avantage qui garantit son caractère objectif et scientifique, c'est de pouvoir être articulé au cadre central de la comptabilité nationale, tout en utilisant des regroupements différents, des classifications plus fines et en ajoutant des tableaux ou des indicateurs pertinents.

Le tout premier colloque de l'ADDES avait délimité le champ de l'économie sociale en distinguant son noyau dur, les coopératives, les mutuelles et les associations gestionnaires et son "halo", les organisations paritaires, les comités d'entreprise, les fondations, les filiales... (Vienney-Weber, 1983). Une première estimation rudimentaire de cet ensemble a été faite au cours du même colloque (Kaminski 1983). Trois ans plus tard, en 1986, l'INSEE et la DIES ont souhaité la réalisation de ce compte satellite. Un comité de pilotage du compte satellite de l'économie sociale a été constitué ; il s'est réuni à deux reprises, sous la présidence d'André VANOLI, expert internationalement reconnu dans le domaine de la comptabilité nationale, puis il a été "oublié". Dès lors, la réalisation de ce compte satellite n'a pu être poursuivie, faute de moyens et surtout faute de volonté politique.

Il est possible que le compte satellite de l'économie sociale, tel le phénix, renaisse bientôt de ses cendres. L'adoption par l'ONU d'un manuel visant à établir un **compte satellite des "Institutions sans but lucratif dans le Système de Comptabilité Nationale"** puis sa diffusion pour mise en œuvre auprès des instituts nationaux de statistique de tous les pays vient radicalement modifier la donne

B. Le manuel des institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale

Ce manuel (*Handbook of Nonprofit Institutions in the System of National Accounts*) a été rédigé par Helen Stone Tice dans le cadre d'un contrat entre le Center for Civil Society Studies de l'Université Johns Hopkins de Baltimore et la Division statistique de l'Organisation des Nations Unies. Après de nombreuses validations, il a été approuvé pour publication par la commission statistique de l'ONU. Publié en anglais en 2003 (ONU 2003), il peut aussi être consulté en ligne sur le site : www.jhu.edu/~csss. Une traduction en plusieurs autres langues, dont le français est prévue mais non encore réalisée.

Le manuel est destiné à répondre à l'intérêt croissant pour les institutions sans but lucratif des pouvoirs publics, des citoyens, des médias et des chercheurs partout dans le monde. En effet, actuellement, les comptes nationaux sont incapables de donner une information régulière et comparable sur ce type d'organisations, pour les raisons exposées plus haut.

En effet, le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), qui regroupe les associations et fondations qui vivent principalement de dons et/ou de cotisations n'est pas rempli par la plupart des pays, et pour ceux qui le renseignent, il couvre un champ minuscule. Or les travaux entrepris dans le cadre des programmes Johns Hopkins de comparaison du secteur sans but lucratif, dans 13 pays dans une première phase, puis 45 pays dans une seconde phase, ont montré que les institutions sans but lucratif représentent dans certains pays européens plus de 10% de l'emploi et que ce secteur constitue donc une force économique importante et croissante. (Archambault 1996, 1999, Salamon, Anheier et alii, 1999, 2001)

Pour remédier à ce manque d'information qui nuit à toute politique partenariale entre l'État, les collectivités territoriales et les institutions sans but lucratif, le manuel demande aux Instituts nationaux de statistique de :

1. Produire un compte satellite des institutions sans but lucratif qui regroupe l'information sur ces organisations dispersées actuellement dans les comptes nationaux entre sociétés non financières, sociétés financières, administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages .
2. Élargir et améliorer la couverture de ces institutions sans but lucratif par les enquêtes ou par les registres (ce qui a commencé à se faire depuis quelques années dans le répertoire SIRENE en France à la suite du rapport Neyret, Nivlet et Rault) .
3. Calculer, à partir d'enquêtes auprès des ménages et des organisations, le montant (en heures de travail et en équivalent temps plein) et la valeur monétaire du travail bénévole. Le compte satellite doit évidemment rendre compte de cette contribution majeure des institutions sans but lucratif. Il apportera sur ce point un progrès décisif, cohérent avec la valorisation monétaire du travail bénévole recommandée en France par de nombreux ministères de tutelle aux associations qu'ils subventionnent .
4. Estimer par les dépenses de fonctionnement la production non-marchande des associations qui ont une activité économique principalement marchande¹ (par exemple l'effort de formation et de qualification des travailleurs accueillis dans une entreprise d'insertion qui vend ses produits sur le marché). Cette production non marchande des associations marchandes approchera la notion encore vague de "plus-value sociale" ;
5. Utiliser pour le compte satellite une nomenclature d'activités plus détaillée que celle de la nomenclature d'activités européenne(NACE,) afin de mieux différencier les divers types d'institutions sans but lucratif ; il faudra notamment ventiler les catégories résiduelles « action sociale non classé ailleurs » et surtout « activités associatives non classé ailleurs », dans les catégories proposées par la classification internationale d'activités proposée par le manuel (ICNPO)
6. Enfin, recueillir des indicateurs sociaux pertinents pour mesurer l'impact des institutions sans but lucratif et retracer leur rôle social, culturel et environnemental : par exemple, pour le rôle social, la création de capital social, la restauration du lien social, les résultats en matière d'insertion/réinsertion pourraient être des indicateurs d'impact... Cette

¹ Par convention, les unités marchandes n'ont pas de production non marchande dans le cadre central de la comptabilité nationale

approche par des indicateurs permet elle aussi de cerner la notion de "plus-value sociale". Un récent rapport tente de cerner par la même approche le concept d'utilité sociale (Gadrey, 2003).

C Etat d'avancement en France et ailleurs

En résumé, ce manuel repose sur le système international de comptabilité nationale : même structure de base, mêmes concepts, mêmes sources statistiques principales. Mais il offre en plus le moyen de prendre en compte toute la palette des institutions sans but lucratif et de l'activité bénévole. Il bénéficie par ailleurs de l'expérience accumulée par la centaine de chercheurs qui ont participé aux deux programmes comparatifs Johns Hopkins réalisés grâce à la coopération d'une quarantaine de pays, développés ou en développement, dont la France.

Ce manuel a été testé par les instituts statistiques de 11 pays, 7 pays industrialisés disposant d'un système statistique développé et 4 pays en développement à système statistique plus rudimentaire. Tous les pays ont rempli plus ou moins complètement le cadre proposé.

Actuellement, une douzaine de pays, dont la France, ont décidé de construire un compte satellite des institutions sans but lucratif conforme au manuel. L'Italie, la Belgique et le Canada ont déjà terminé de remplir ce compte pour une année de base. L'Australie, Israël, les Etats-Unis et la Suède ont déjà parcouru une bonne partie du chemin. Les autres pays en sont, comme la France, aux débuts. La Commission Européenne pousse les instituts statistiques des pays membres à dégager les moyens nécessaires à la construction de ce compte satellite. Une première réunion a eu lieu à Luxembourg en décembre 2002, où le manuel des ISBL a été présenté dans ses détails les plus techniques devant les représentants des instituts statistiques de 20 pays de l'Union Européenne actuelle. Une seconde réunion a eu lieu à Bruxelles en avril 2004 pour promouvoir un compte satellite de **l'économie sociale** ; au cours de cette réunion, commissaires et parlementaires européens ont souligné l'intérêt qu'aurait un tel compte pour la construction de l'Europe sociale.

En France, L'INSEE a pris au début de 2003 la décision de principe de mettre en œuvre le compte satellite des institutions sans but lucratif, qui pourrait être une des innovations de la base 2005 des comptes nationaux actuellement en préparation. Philippe Kaminski, cadre de l'INSEE qui travaille bénévolement depuis plus de 20 ans sur les organisations d'économie sociale, a été désigné pour piloter ces travaux pendant l'année 2004. Il s'attache notamment à reprendre et à affiner le travail réalisé pour l'ADDES en 1997 sur les emplois et les salaires dans l'économie sociale à partir des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales). On aura alors des données beaucoup plus précises et détaillées sur la nature et les caractéristiques des emplois dans les ISBL.

De même, le fait que la France n'est pas (plus) pionnière dans la réalisation du compte satellite des ISBL permet de s'inspirer des exemples étrangers. Des trois pays qui ont actuellement terminé le compte satellite des ISBL, c'est évidemment de la Belgique que la France est le plus proche. (Mertens, 2004) Cette proximité n'est pas seulement linguistique, elle passe aussi par la reconnaissance du concept d'économie sociale, par des formes juridiques très proches, par la similitude des problèmes économiques et sociaux rencontrés (déshindustrialisation, immigration, vieillissement, insertion économique et sociale des jeunes et des chômeurs de longue durée...).

Conclusion : Que faire ?

En France, il faut un appui politique à Philippe Kaminski pour que cette opération ne soit pas ponctuelle dans une période de restriction de crédit où l'INSEE a tendance à se recentrer sur ses opérations les plus classiques. Il faut un appui encore plus fort pour que le compte satellite des ISBL se transforme progressivement en compte satellite de l'économie sociale. Les familles de l'économie sociale doivent apporter l'information de base, critiquer les conventions du manuel ISBL et les tableaux qui en seront issus, tout en gardant à l'esprit que ce manuel est un compromis entre les souhaits des divers pays (et comme dans tout bon compromis, tout le monde est insatisfait). Les familles de l'économie sociale devraient aussi supporter logistiquement et financièrement la prolongation dans le temps du compte prototype, comme c'est la règle pour les autres comptes satellites.

Plus généralement, il est important qu'au niveau européen s'exprime un intérêt pour la mise en œuvre d'un compte satellite de l'économie sociale, dont le compte des ISBL serait une pierre d'attente. Il n'est pas certain que l'engagement de la Commission Prodi soit nécessairement relayé par la nouvelle commission si une pression politique ne s'exerce pas en ce sens et c'est donc à tous ceux qui sont ici rassemblés de jouer ce rôle. Cette action est d'ailleurs tout à fait cohérente avec la pression qui s'est exercée au niveau des traités européens et de la Convention pour que soit reconnue une autre manière d'entreprendre.

Références

- ARCHAMBAULT Edith (1996) *Le secteur sans but lucratif. Associations et Fondations en France* Paris, Economica
- ARCHAMBAULT Edith (2002) « Le travail bénévole en France et en Europe » *Revue Française des affaires sociales*, 56 n°4 décembre 2002 p. 13-39
- GADREY Jean « L'invention de l'utilité sociale des associations en France : à la recherche de conventions, de régulations, de critères et de méthodes d'évaluation, *Colloque du CIRIEC-Canada*, Rimouski, 20-22 mai 2003
- KAMINSKI Philippe (1983) « Des chiffres pour l'Économie sociale. Les sources d'information ; mobiliser les données existantes et en créer de nouvelles », Paris, *I^o colloque de l'ADDES*, 14 mai 1983
- NEYRET Guy, NIVLET Jean-Marie et RAULT Daniel (1998) *Rapport de la Mission du CNIS « Associations régies par la loi de 1901*
- MERTENS Sybille (2004) « Vers un compte satellite des Institutions sans but lucratif en Belgique » RECMA n° 292
- SALAMON Lester, ANHEIER Helmut et alii (2001) *Global civil society. Dimensions of the Nonprofit Sector*, 2^o édition, Baltimore, The Johns Hopkins Center for Civil Society Studies ;
- Système de comptabilité nationale (SCN 93), Genève, ONU, 1995
- Système Européen de comptes (SEC 95), Luxembourg, Eurostat, 1996
- TICE Helen (2002) *Handbook on Nonprofit Institutions in the System of National Accounts, (Manuel des Institutions sans But Lucratif dans le Système des Comptes Nationaux)* New York, United Nations Statistical Division.
- VIENNEY Claude et WEBER Jean-Charles (1983) « Esquisse pour un compte satellite de l'économie sociale » Paris, *I^o colloque de l'ADDES*, 14 mai 1983

